

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12 mai 2009 à GRUN-BORDAS

Étaient présents :

BOURROU: M.C.KERGOAT, S.WAGNER
CENDRIEUX: L.AGRAFEUIL, M.BALAINÉ, P.DUFRAIX,
CREYSSENSAC ET PISSOT: C.DENIS, C.CRAMAREGEAS,
FOULEIX: E.LEGAY, G.GALLET
LACROPTE: J.P.SAINT AMAND, I.FAURE,
ST MAYME DE PEREYROL: C.ROULEAU, P.GRARD
ST PAUL DE SERRE: J.P.VIROL, G.PEYROUNY
VEYRINES DE VERGT: J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH: M.BECHADE,
CHALAGNAC: J.MANEIN, N.LANAURDY JOLY
EGLISE NEUVE DE VERGT: T.NARDOU, J.COULAUD
GRUN-BORDAS: S.FEIX, C.FARCY
ST AMAND DE VERGT: L.COULAUD, J.L.MALLET
ST MICHEL DE VILLADEIX: C.DUPONT, J.M.VERNEUIL
VERGT: R.CACAN, M.VICTORION, B.DELPRAT,
P.HENNINOT,

Secrétaire de séance : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND donne la parole aux intervenants Mr LACAUD et Mme SIMAR respectivement Président et Vice-présidente de l'association Plein Far (Festivité Animation Rurale), en les ayant préalablement remerciés de leur présence.

Mr Cargo présente les différentes activités de cette association menées en partenariat avec ASPPI 24 et La Galerie Sauvage. : Organisation de concerts, spectacles (conte africain à Bourrou), balades familiales à thème, soirées débat (« nos enfants nous accuserons » à Villamblard).

Il présente également la manifestation du 29 et 30 mai 2009 : Fest'Imagine, l'imaginaire de l'enfant en fête. Elle a pour thème « les petites bêtes » et se déroule sur deux jours à St Amand de Vergt. Différents spectacles et ateliers seront proposés le vendredi 29 mai aux écoles géographiquement proches ainsi que le samedi 30 mai à toutes personnes intéressées.

J.P.SAINT AMAND reprend la parole et remercie Mr LACAUD et Mme SIMAR des précisions utiles qu'ils ont apportées, et souhaite que ses actions se développent et continuent.

J.P.SAINT AMAND donne la parole à S.FEIX (Maire de Grun-Bordas).

S.FEIX remercie les élus et leur souhaite la bienvenue pour cette séance de travail.

J.P.SAINT AMAND remercie S.FEIX et son conseil municipal qui ont bien voulu recevoir le Conseil Communautaire, pour sa séance ordinaire.

21h00, le Président ouvre alors la séance, comme à l'accoutumée.

I.FAURE est élue secrétaire de cette séance.

❖ Approbation du compte rendu du 24 mars 2009

↳ **Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.**

❖ **Correspondances**

Courrier du 10 avril adressé à Mme la Préfète :

Suite au lancement officiel du 31/03/09 par Monsieur le Ministre X.DARCOS, du plan de développement numérique dans les écoles rurales, il est prévu une subvention de 80% du coût des projets retenus pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

J.P.SAINT AMAND rappelle à Mme la Préfète que l'E.P.Cl. Vernoise est composée de 16 communes de moins de 2 000 habitants regroupant plus de 6 000 habitants. Il lui demande dans quelle catégorie sera rangé notre intercommunalité afin de pouvoir anticiper les financements éventuels.

Mme la Préfète a transmis ce courrier à l'Inspecteur d'Académie qui par courrier en date du 23 avril, précise que notre groupement intercommunal est habilité à porter les projets de ses écoles. Tout est donc pour le mieux.

Courrier du 10 avril adressé à Mr l'Inspecteur d'Académie :

Suite à un article paru dans « Le Monde » concernant le souhait du gouvernement de développer des « jardins d'éveil » payant pour les enfants de 2 à 3 ans, et l'annonce en date du 7 avril de ce principe par N.MORANO, secrétaire d'Etat à la famille, J.P. SAINT AMAND demande à Mr l'Inspecteur d'Académie des réponses précises sur deux questions essentielles :

- Les jardins d'éveil vont-ils se substituer aux écoles maternelles, en les remplaçant ? si tel est le cas quel sera le devenir des pôles scolaires actuellement en fonctionnement sur notre territoire (Cendrieux RPI Chalagnac, Eglise Neuve de Vergt, Ceysensac, St Paul de Serre) ?
- Devons nous engager les travaux ou les abandonner à l'état de projet ?

J.P.SAINT AMAND informe les élus qu'à ce jour, aucune réponse n'a été donnée par Mr l'Inspecteur d'Académie. Si aucune réponse n'est faite avant la fin de l'année scolaire, il demandera une entrevue avec Mr l'Inspecteur d'Académie.

J.L.NOYER intervient et propose de faire intervenir l'Union des Maires.

J.P. SAINT AMAND approuve.

Le double de ce courrier sera envoyé au Directeur : C.REY

Courrier du 20 avril adressé par le Pays de l'Isle :

Selon les statuts de l'association, deux représentants socioprofessionnels doivent être désignés par canton afin de siéger à l'Assemblée Générale du Pays.

B.JOLLY (Vergt) et R.CABRILLAC (Lacropte) sont désignés par le conseil communautaire. Un courrier de demande d'approbation leur sera adressé.

M. Le Président donne la parole à Mrs. les Vice-présidents.

➤ **Commission des Finances et du Personnel J.P.VIROL**

A. Personnel

1. Le C.I.A.S.

a. Désignation d'un conseil d'administration du C.I.A.S.

Un arrêté préfectoral établit la dissolution du S.I.A.P. en date du 30 avril 09. Le C.I.A.S. qui prend sa place à compter du 1er mai 09 doit se doter d'un conseil d'administration composé de 33 membres : le Président de la Communauté de Communes est président de droit du C.I.A.S.

Il est entouré de 32 membres dont 16 doivent être membres du Conseil Communautaire et 16 nommés par le Président.

Le Président donne lecture de la liste des personnes qu'il a nommé pour siéger au Conseil d'Administration.

Le Président soumet au vote les membres du conseil d'administration composé de :
B.RILIEVO Bernard, M.C. HOPPENOT, M.FAURE, I.BUSSE, N.MAZEAU, J.GIRAUD,
C.BONVOISIN, A.DESCHAMPS, M.LAGROIS, S.LIEBEAU, D.DALEME, L.BIBIE, L.BOUILLERE,
R.GOURSOLE, G.CHAMPAGNE, C.BOST

Les délégués suivants sont élus pour siéger au Conseil d'Administration : M.BECHADE,
M.C.KERGOAT, M.BALEINE, H.DUBUSSY, G.JOFFRE, J.COULAUD, G.GALLET, C.FARCY,
I.FAURE, J.L.MALLET, C.ROULEAU, C.DUPONT, J.P.VIROL, M. GRELLETY, R.CACAN,
J.LNOYER

Le conseil communautaire approuve les nominations.

b. Difficultés règlementaires

Le S.I.A.P étant dissout, la communauté de communes est substituée de plein droit à ce syndicat pour toutes les compétences qu'il exerçait. Ce qui amène des difficultés d'organisation en terme de personnel et de finances. L'administration communautaire a demandé un avis au service juridique : vide juridique.

Le C.I.A.S. sera opérationnel du dépôt en préfecture des documents administratifs.

Les agents du S.I.A.P deviennent des agents de la communauté de communes à compter du 1^{er} mai 2009 et deviendraient des agents du C.I.A.S par voie de mutation le 13 mai 2009.

J.P.SAINT AMAND soumet au vote l'ensemble de cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

J.P.SAINT AMAND insiste sur le fait que l'administration pousse à la rapidité des élargissements des compétences. L'intercommunalité vernoise se donne les moyens de répondre à ses attentes, mais subit les difficultés d'organisation de ces différentes administrations.

J.L.NOYER intervient. La Communauté de Communes du Pays Vernois très dynamique prend de plus en plus de compétences et se développe rapidement. Néanmoins des élus et des délégués s'investissent dans différentes missions et en sont éloignés indépendamment de la volonté intercommunale.

R.CACAN propose d'inviter les élus communaux et les anciens délégués aux séances de travail qui sont des réunions publiques.

J.P.SAINT AMAND propose de convier également les secrétaires de mairies.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

c. Ligne de Trésorerie C.I.A.S.

L'arrêt de maladie de la comptable entraîne une réorganisation administrative temporaire. Dans l'immédiat Marie- Laure MARTY et la remplaçante établissent les payes. Il n'y a pas de personnel pour gérer la facturation mise en attente.

Il est demandé au conseil communautaire d'ouvrir une ligne de trésorerie au Crédit Agricole, le temps de la mise à jour de l'ensemble de la facturation.

J.P.SAINT AMAND soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

En attendant la mise en place du conseil d'administration du C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale), le conseil communautaire statue sur les sujets suivants :

- *Remplacement de la comptable du C.I.A.S.*

La comptable étant malade, le C.I.A.S. doit embaucher une remplaçante pour un contrat à durée déterminée à raison de 25 heures par semaine.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

- *Convention S.S.I.A.D / C.I.A.S*

Le S.S.I.A.D. projette de créer 3 postes d'infirmières supplémentaires affectés aux malades Alzheimer. Un partenariat S.S.I.A.D/C.I.A.S est proposé pour définir dans leurs fonctions et actions respectives.

J.P.SAINT AMAND soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

➤ **Commission de l'Economie T .NARDOU**

A. Multiple Cendrieux

Mr HALLERE, architecte, a remis un APS conforme au programme.

Mr ARNOLD des bâtiments de France dit que le terrain est inapproprié du fait de la présence de l'église protégée. Il considère le terrain situé à proximité de l'école plus adéquat. Cependant il serait trop éloigné du bourg pour les personnes âgées, et une licence IV ne serait pas totalement compatible près d'une école.

Un travail de fond est engagé pour convaincre Mr Harold sur le choix du premier terrain.

B. Z.A.E Prés du Fit

Une entreprise de Maçonnerie Couverture souhaiterait s'installer sur le site. Elle a pris contact grâce à la lecture du bulletin d'information intercommunal à Limeyrat. L'étude de sa proposition ainsi que l'étude des conditions d'urbanisme sont en cours.

C. Créations d'entreprises

Sur Vergt, des commerces se sont créés, d'autres agrandis. Certains sont dans l'attente du programme OCM.

D. Fiche Pays

Une proposition d'inscrire les terrains du lieu dit le Champillou (Grun-Bordas, Creyssensac) est faite, mais rien n'est figé.

➤ **Commission de l'Agri-Tourisme M.C.KERGOAT**

A. Chemins de randonnée

1. Entretien

M.C.KERGOAT informe la commission de la reprise de l'entretien des chemins de randonnée par ASPPI 24. Ils ont procédé au dégagement des arbres tombés lors de la dernière tempête.

2. Balisage

a. *Guide sur les orchidées.*

ASPPI 24 a élaboré un guide sur les orchidées répertoriées sur les chemins de randonnée du territoire vernois. Son prix de vente est de 5€

b. *Adhésion PDIPR.*

Une rencontre avec R.NADAL du comité départemental du Tourisme, Mr BRESSON d'ASPPI 24, M.DESCHAMP, R.CACAN et M.C.KERGOAT au sujet de l'adhésion au PDIPR a eu lieu.

Le PDIPR édite un guide sur les chemins de randonnées distribué dans les salons agricoles et touristiques. Sa chartre de balisage est conçue de manière moins parlante que la notre. Les balises sont en châtaigner avec les directions indiquées, alors que le balisage PDIPR est en piquet autoclave sans aucune indication.

Les randonneurs sont ravis des chemins de randonnées du territoire qui sont nettoyés plusieurs fois par an par ASPPI 24. La fréquentation est de plus en plus importante.

Adhérer à la charte entraînerait un investissement d'environ 100 000€ (aides Région et Conseil Général), alors que le système de balisage est beaucoup moins coûteux et plus naturel.
J.P.SAINT AMAND soumet au vote des élus l'adhésion au PDIPR

↳ **Le Conseil Communautaire a voté contre l'adhésion à l'unanimité.**

B. Petit Patrimoine

Les lavoirs de Grun-Bordas, Lacropte et St Paul de Serre ont été restaurés en 2008.

Il est prévu, en 2009, de restaurer celui de Vergt pour un montant de 10 193 € et de Veyrines de Vergt pour un montant de 7 736€. Les demandes d'aides sont en cours auprès du Conseil Général.

C. L'agriculture sur le canton de Vergt

Lors de la précédente commission en date du 7 octobre 2008, F.BOYER a proposé à chaque délégué un questionnaire sur le monde agricole en pays vernois. Elle en a établi une synthèse qu'elle présente le 15 avril 2009 à la commission à l'aide d'un vidéo projecteur.

Une synthèse est remise à chaque commune.

D. Projets

1. Favoriser les circuits courts :

Mettre en place 1 réseau de maraîchers pour fournir en produits frais les cantines scolaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes. Cela permettrait aux agriculteurs de développer leur activité ou d'en créer d'autres.

Marie-Claude KERGOAT informera les élus sur ce projet, lors du prochain Conseil Communautaire.

Un groupe de travail constitué de G.MOTARD, L.GRANGER, S.WAGNER, M.C.KERGOAT a été formé lors de la réunion de la commission. Leurs travaux débiteront après accord du Conseil Communautaire. Il sera en relation avec les commissions des Finances et de l'Education.

J.P.SAINT AMAND informe que sa commission du Conseil Général travaille sur un programme départemental lié aux produits bio et à l'agri-tourisme.

Ce programme mis en place prochainement avec la chambre d'agriculture valorise la vente directe et l'agriculture de proximité.

Le président félicite le travail de la commission intercommunale puisqu'elle est en cohérence avec la demande de la population et de ce qui va être fait dans les collèges.

Il demande à S.WAGNER un compte rendu sur la mission entrepris par ce groupe de travail.

2. Visites de différentes exploitations.

Les délégués de la commission demandent à visiter différentes exploitations : Maraîchères, Elevages Bovins, etc.... F.BOYER est chargée de prendre contact avec les exploitants et d'organiser ces visites.

➤ **Commission de l'Assainissement et de l'Urbanisme** **M.GRELLETY**

A. Assainissement

1. Deuxième Colloque national de Périgueux

J.P.SAINT AMAND rappelle aux délégués communautaires, le colloque national organisé à Périgueux qui aura lieu le 19 mai. Les responsables de cette manifestation ont souhaité l'intervention des 2 agents du SPANC sur le fonctionnement de ce service sur notre territoire, ce qui prouve l'excellente qualité de leur travail. J.P.SAINT AMAND assure tout son soutien à G.FRATTINI et S.DESTHOMAS pour leur intervention. Il assistera à ce colloque dont il assurera la clôture au titre du Conseil Général.

B. Urbanisme

J.P.SAINT AMAND rappelle la réunion avec la DDE du 18 mai à 14h30 pour la procédure de lancement du document d'urbanisme communautaire. Il rappelle également que 14 communes ont opté pour un PLU et 2 pour une carte communale.

Le conseil communautaire à l'unanimité donne son aval pour lancer l'appel à candidature du bureau d'étude.

C.ROULEAU informe le conseil communautaire du problème d'assainissement que rencontre 4 personnes sur sa commune. Elle demande à la Communauté de Communes de lancer la révision du zonage d'assainissement collectif dans le bourg de St Mayme de Pereyrol.

Elle explique que des personnes n'ont pas le terrain pour faire l'assainissement individuel.

Il est proposé qu'un agent du SPANC intervienne lors de la réunion pour apporter plus d'informations sur les différentes solutions envisageables et leurs coûts dans ce cas de figure.

➤ **Commission Voirie G.LEROUX**

Lancement du marché voirie par David BARBIERI, avec le soutien du Vice Président.

➤ **Commission Environnement R.COLLINET**

A. Environnement

Les travaux de la source en amont de Vergt débuteront dernier trimestre 2009 pour se terminer fin premier trimestre 2010.

L'entretien des berges du Vern doit être effectué par les riverains qui en sont propriétaires.

➤ **Commission N.T.I.C. B.DELPRAT**

A. Election Miss Pays Vernois

1 candidate a été trouvée, il en faut plusieurs.

B. Diffusion du Trait d'Union

La diffusion est mieux distribuée que le précédent numéro mais reste encore moyenne.

C. Collectif des Associations

1. Implication de la commission

La commission a décidée de s'impliquer davantage dans le collectif des associations pour la diffusion de son image. Elle interviendra par une aide financière et des annonces radiophoniques.

2. Fête de la Fraise

France Bleu organise un quiz sur le thème du pays Vernois avec des plateaux de fraises à gagner.

Des annonces passent de 8 à 10 fois par jour sur Radio 103 et CV FM. France 2 et M6 interviendront pour couvrir cette manifestation.

D. Travaux de la Commission

Une étude sur la signalétique du pays Vernois est commencée.

Une réflexion a débutée pour promouvoir la Z.A.E sous forme de plaquette ainsi qu'une affiche mettant en valeur les 16 sites de la Communauté de Communes.

E. Charte de l' élu communautaire.

La charte de délégué communautaire est une compilation des idées et du travail d'un élu.

J.P. SAINT AMAND propose d'afficher cette charte en mairie et la soumet au vote des délégués.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

J.P.SAINT AMAND note le travail de fond mené par la commission N.T.I.C de façon remarquable.

Il demande de prévoir différents articles pour la prochaine parution, sur les sujets suivants :

- Portes ouvertes du SIAEP de Vergt,
- Colloque national de Périgueux où les agents du SPANC de l'intercommunalité

Vernoise interviennent

- Les repas bio.

➤ **Commission de l'Education M.VICTORION**

A. C.LS.H. de Chalagnac

Les travaux ont 15 jours de retard à cause des intempéries, mais se déroulent normalement.

B. Travaux à prévoir

1. Agrandissement de l'école de Grun-Bordas
2. Mise aux normes de l'électricité à l'école de Chalagnac
3. Mise aux normes des plans d'évacuation incendie

Les façades des écoles de St Paul de Serre et d'Eglise Neuve de Vergt ont été refaites. Elles ont été financées par les dédommagements des déclarations de catastrophe naturelles.

C. Cantine Chalagnac :

Le démarrage des appels d'offre doit se faire en septembre 2009, afin de mettre en route le chantier le plus rapidement possible début 2010.

D. Travaux Vergt (cantine, classe supplémentaire et périscolaire) :

1. Une première ébauche a été faite pour la demande de DGE
2. Le bâtiment du périscolaire sera situé sur la gauche, sur l'avant de l'école maternelle
3. Les adultes qui mangent à cette cantine sont le personnel du pays Vernois et les enseignants
4. Il faut réfléchir aux nombres d'enfants pour le périscolaire : prévu 50 à ce jour, alors que nous sommes déjà à 45 aujourd'hui.
5. J.P.SAINT AMAND soumet au vote la demande de DDR pour le péri de Vergt :

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

E. Augmentation de tarif pour la rentrée de septembre 2009 :

La commission propose les augmentations suivantes (pour rappel le personnel sera augmenté automatiquement de 2%) lors de la rentrée prochaine.

1. CLSH :

- a. Tarifs sans repas CCPV : 11,65 €
- b. Tarif ½ journée sans repas : 7.15 €
- c. Repas : 2.20 €

Suite à la mise en place du nouveau logiciel « écolsoft », la ½ journée et la journée avec repas ont été supprimées, d'où la mise en place d'un tarif repas

- d. Tarif communes extérieures : privilégions les enfants du territoire
- e. ½ journée : 1.50 €
- f. Journée : 2.50 €
- g. Tarifs des sorties

Afin de pallier aux difficultés de mise en place des tarifs concernant les sorties (il nécessite de faire appel au gestionnaire du logiciel et d'attendre que les factures arrivent pour justifier les tarifs) il est proposé de créer 12 tarifs qui seront appliqués en fonction des coûts de la sortie.

- | | | | |
|---------------|-------------|-------------|--------------|
| ○ N°1 : 1.50€ | N°4 : 3.00€ | N°7 : 4.50€ | N°10 : 7.00€ |
| ○ N°2 : 2.00€ | N°5 : 3.50€ | N°8 : 5.00€ | N°11 : 8.00€ |
| ○ N°3 : 2.70€ | N 6 : 4.00€ | N°9 : 5.60€ | N°12 : 9.00€ |

Pour les parents qui le souhaitent une garderie est proposée avant l'ouverture du centre au tarif de 1€.

2. Péri scolaire :

- a. Matin : 1.30
- b. Soir : 1.80
- c. ¼h sup. : 4.00 (dissuasif)

3. Cantine :

- a. Self de Vergt : 2.65€
- b. Autres cantines : 2.20 €

4. Adultes : 4.50€

J.P SAINT AMAND soumet au vote l'ensemble des augmentations.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

F. Nous avons perçu un remboursement de 600 euros pour la mise en place de la garderie en novembre 2008, lors de la grève des enseignants.

G. Conseils d'école

Suite à la création d'une classe à Eglise Neuve de Vergt, un conseil d'école extraordinaire a eu lieu. A l'ordre du jour :

1. la nouvelle répartition des classes sur le RPI Chalagnac, Eglise Neuve de Vergt, Creyssensac et Pissot, St Paul de Serre,
2. Les coûts en personnel et matériel,
3. Les 10 minutes entre la sortie des classes à 16h20 et la garderie à 16h30.

J.P.SAINT AMAND dit que ce problème a été réglé et déclare qu'il ne souhaite plus entendre parler de cette affaire.

➤ **Divers**

A. Intervenante auprès des directrices d'école

Les institutrices se plaignent de ne pas avoir de contacts directs avec la communauté de communes. Ce travail pourrait être proposé à M. FABRY.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

B Personnel Mise à disposition

Il faudrait régulariser les heures de mise à disposition pour l'agent de Breuilh de 1 heure de plus. Il était convenu une mise à disposition de 7h pour Breuilh et 1h10 pour Salon. La convention de mise à disposition de Breuilh serait donc de 8h

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

Dates des réunions :

Le 09/04/09 à 20h30 : **Commission Education** à la Communauté de Communes

Le 26/06/2009 à 18h00 : **Réunion Trimestrielle des Maires** à Creyssensac décentralisée à St Paul de Serre

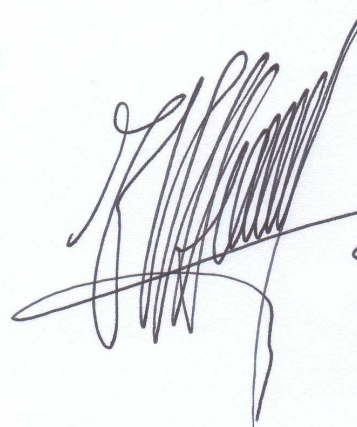
Le 30/06/09 à 20h30 : **Conseil Communautaire** à Lacropte : La réunion de Bureau qui précèdera sera sur le même site.

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Grun-Bordas, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par les différents débats et le fonctionnement de ce type de réunion de travail. Ils ont constaté que c'était plus long qu'un conseil municipal malgré les efforts du Président qui essaye de résumer.

Le Président lève la séance à 23h45 mn.

Bien à tous toutes et tous .



*Jean-Pierre
SAINT-AMAND*